

Extrait de la tribune de la majorité municipale de La Bresse publiée dans « La Bresse info » de septembre 2017

*« Un point sur L'EHPAD : Comme vous avez pu le lire dans la presse, à la demande d'une résidente, le Département vient d'être condamné à revoir son arrêté tarifaire concernant la période de février à décembre 2015. Malgré ce que certains peuvent divulguer, cela ne remet pas en cause la bonne gestion de l'établissement.*

*Le jugement est rendu sur la forme et non sur le fond : les services du conseil départemental ont modifié le projet de budget de l'EHPAD en limitant la reprise d'une provision, dans le but de lisser l'augmentation du tarif rendue nécessaire par l'amortissement des travaux de requalification de l'EHPAD.*

*Nous sommes dans l'attente des modalités de mise en application de ce jugement qui pourrait prendre la forme d'un remboursement des résidents présents entre février et décembre 2015.*

*Ceci aura pour conséquence de creuser encore un peu plus le déficit de fonctionnement de l'année concernée et pèsera encore plus sur les années qui suivent... Les instigateurs de cette procédure justifieront sans doute leur action par le fait d'avoir obtenu une victoire au service des résidents...*

*Soyez sûrs que la municipalité est très attentive à la gestion de l'EHPAD et avec la direction nous mettons tout en œuvre pour rétablir les équilibres financiers. Les nécessaires travaux de restructuration de l'établissement pèsent lourd sur les coûts de fonctionnement de la maison.*

*L'équipe municipale a décidé d'attribuer une subvention de 300 000 € pour combler une partie du déficit. Même si celle-ci est nécessaire et justifiée (mais non renouvelable dans le cadre du contrôle de légalité...), c'est l'ensemble des habitants qui y contribuent. »*

*« Les élus de la majorité »*